ORNEX
Commune du Pays de Gex

D 2022 25 07 074

Accusé de réception en préfecture
001-210102810-20220727-D20222507074-DE
Date de télétransmission : 27/07/2022
Date de réception préfecture : 27/07/2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX
25 juillet 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de convocation du conseil municipal : Le 19 juillet 2022
L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq juillet, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, O. GUICHARD, M. GRENIER, M. GALLET, , C. BIOLAY, Michèle GALLET, J-O. RABOT, J-M. PALINIEWICZ, D. GANNE, G. MASRARI, M. CHALENDAR
Absents : M. FOURNIER, C. TOWNSEND, F. KHIAR, V. KRYK,
Absents excusés: H. GRANGE J. DAZIN, J. DIZERENS, A. BOUSSER, M. LAPTEVA, P. GUINOT, R. OTZENBERGER, Y. DUMAS
Procurations: H. GRANGE à M. CHALENDAR, J. DIZERENS à G. MASRARI, Y. DUMAS à O. GUICHARD, P. GUINOT à G. MASRARI, M. LAPTEVA à W. DELAVENNE, A. BOUSSER à J-F. OBEZ, R. OTZENBERGER à C. BIOLAY, M. CHALENDAR à R. OTEZENBERGER
Secrétaire de séance : O. GUICHARD
Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative.

2. Administration générale – Tarif des macarons résidents pour les habitants de la rue du Père Adam

Considérant que les habitants de la rue du Père Adam ont des difficultés à trouver une place pour stationner le soir en bas de leur immeuble, dans leur rue.

Vu la réunion publique qui s'est déroulée en septembre 2021, et vu la concertation avec les syndics de copropriété, et le bailleur social SEMCODA,

Afin de faciliter le stationnement des résidents, Monsieur le Maire décide de mettre en place une zone de stationnement à durée limitée (zone bleue) sur l'ensemble de la rue du Père Adam.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que les Ornésiens, résidents de la rue du Père Adam, et possédant un véhicule à leur nom puissent bénéficier d'un macaron leur permettant de stationner librement, sans limitation de durée pour un montant de 10€ par an et par véhicule.

Tous les macarons achetés en 2022 seront valables jusqu'au 31 janvier 2024.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **MET EN PLACE** un macaron à apposer sur les véhicules des résidents de la rue du Père Adam qui souhaitent pouvoir y stationner sans limitation de durée,
- **FIXE** le tarif de ce droit de place à 10€ annuel,
- **DIT** que les macarons achetés en 2022 seront valables jusqu'au 31 janvier 2024,
- **DIT** que la recette est prévue au BP 2022.

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

Fait à Ornex, le 29 juillet 2022

Le secrétaire de séance,
O. GUICHARD

Le Maire,
J-F. OBEZ
Jean-François OBEZ

Certifié exécutoire le : 29 juillet 2022
Affiché le : 29 juillet 2022